



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.25/2008/4
3 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
RÉUNION RÉGIONALE SUR L'APPLICATION
DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Troisième réunion

Genève, 28 et 29 janvier 2008

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

DÉBAT INTERACTIF: AFRIQUE

**CROISSANCE DE L'AGRICULTURE AFRICAINE DANS LE CONTEXTE
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉSERTIFICATION¹
QUEL DOIT ÊTRE LE RÔLE DES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT?**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document, établi en application de la décision adoptée par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-deuxième session (E/ECE/1448, par. 23 b)), constituera une contribution à la troisième Réunion régionale sur l'application des objectifs de développement durable, organisée dans le cadre des préparatifs de la seizième session de la Commission du développement durable (CDD), qui aura lieu à New York, du 5 au 16 mai 2008. À sa seizième session, la CDD évaluera les progrès faits par les États membres dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, de la sécheresse, de la désertification et de l'aménagement du territoire, ainsi que sur les questions concernant l'Afrique. Le présent document est uniquement consacré à l'Afrique; les autres questions thématiques font l'objet du document ECE/AC.25/2008/3.

L'objectif du présent document est d'alimenter les discussions de la troisième Réunion sur l'application des objectifs du développement durable concernant les progrès faits par les donateurs dans l'appui à une agriculture durable et au développement rural en Afrique, et d'évaluer ces progrès au regard de divers engagements, objectifs et déclarations. Il fait le point de la mise en œuvre des programmes de coopération internationale et de développement, décrit les obstacles rencontrés et formule des recommandations visant à renforcer les efforts de coopération. Il a été établi par l'Unité d'appui du forum pour un partenariat avec l'Afrique, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en coopération avec les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Commission économique pour l'Europe.

¹ Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison des consultations en cours avec les organisations partenaires.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 10	3
II. PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE EN AFRIQUE: ÉVALUER LES PROGRÈS AU REGARD DES ENGAGEMENTS ...	11 – 74	5
A. Extension des superficies couvertes par des plans de gestion durable des terres et des systèmes fiables de maîtrise de l'eau	13 – 32	6
B. Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales dans le but de promouvoir l'accès aux marchés	33 – 45	10
C. Accroître l'offre alimentaire et réduire la famine.....	46 – 54	12
D. Recherche agricole, diffusion et introduction des technologies	55 – 65	15
E. Valoriser les ressources et développer les capacités aux niveaux national et régional	66 – 74	16

Annexes

I. Liste des abréviations	18
II. Liste de références.....	19

I. INTRODUCTION

1. La Commission du développement durable (CDD) de l'ONU a été créée pour faire suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) – le Sommet «planète terre» – à Rio de Janeiro, en 1992. A sa onzième réunion, elle a décidé, que tous les deux ans, elle évaluerait la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les commissions régionales de l'ONU ont été encouragées à organiser des réunions régionales à cette fin.

2. L'agriculture, le développement rural, l'aménagement du territoire, la sécheresse, la désertification et l'Afrique figureront en bonne place à l'ordre du jour de la seizième session de la CDD, qui aura lieu en mai 2008. Les commissions régionales évalueront les progrès réalisés jusqu'à présent par les États membres dans chacun de ces domaines.

3. En conséquence, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) évaluera les initiatives prises par les gouvernements des pays africains, ainsi que l'appui qui leur est apporté par leurs partenaires de développement. Parallèlement, la Commission économique pour l'Europe (CEE) évaluera les initiatives prises par ses États membres pour appuyer les pays africains.

4. L'objectif du présent rapport est donc d'alimenter les discussions de la prochaine Réunion régionale sur l'application des objectifs de développement durable concernant les progrès faits par les États membres dans la promotion d'une agriculture durable en Afrique, dans le contexte du changement climatique et de la désertification.

5. L'agriculture, le développement rural, l'aménagement du territoire, la sécheresse et la désertification en Afrique sont liés de plusieurs façons. Dans de nombreuses régions, la sécheresse et la désertification menacent le développement agricole et rural, favorisent les mouvements migratoires et intensifient la pression sur les sols et les ressources en eau. Cette pression donne lieu à une dégradation des ressources, qui compromet la viabilité de la production agricole à long terme. Enfin, ces différents enjeux interdépendants sont exacerbés par les effets de plus en plus sensibles du changement climatique.

Aperçu de l'agriculture africaine dans le contexte du changement climatique et de la désertification

6. La hausse de la production agricole africaine est le reflet de la croissance économique que connaît actuellement le continent. Depuis 2000, la croissance globale s'est considérablement accélérée. Dans l'agriculture, elle a pratiquement doublé, passant de 2,7 % à 5,3 % entre 2002 et 2004. Dans le même temps, un certain nombre de pays ont diversifié leur production, délaissant les cultures de rapport au profit de l'horticulture et des cultures vivrières (en particulier les fruits et légumes), un secteur dans lequel les prix ont été tirés vers le haut par l'augmentation de la demande mondiale et par le développement des marchés urbains en Afrique.

7. En dépit de ces progrès, près de 200 millions d'Africains souffrent de malnutrition, et la proportion d'habitants sous-alimentés sur le continent (32 %) est bien plus élevée qu'ailleurs (FAO, 2006). Pour faire baisser cette proportion, il faudrait améliorer la productivité par une augmentation de l'investissement. Malheureusement, l'agriculture africaine souffre toujours d'un

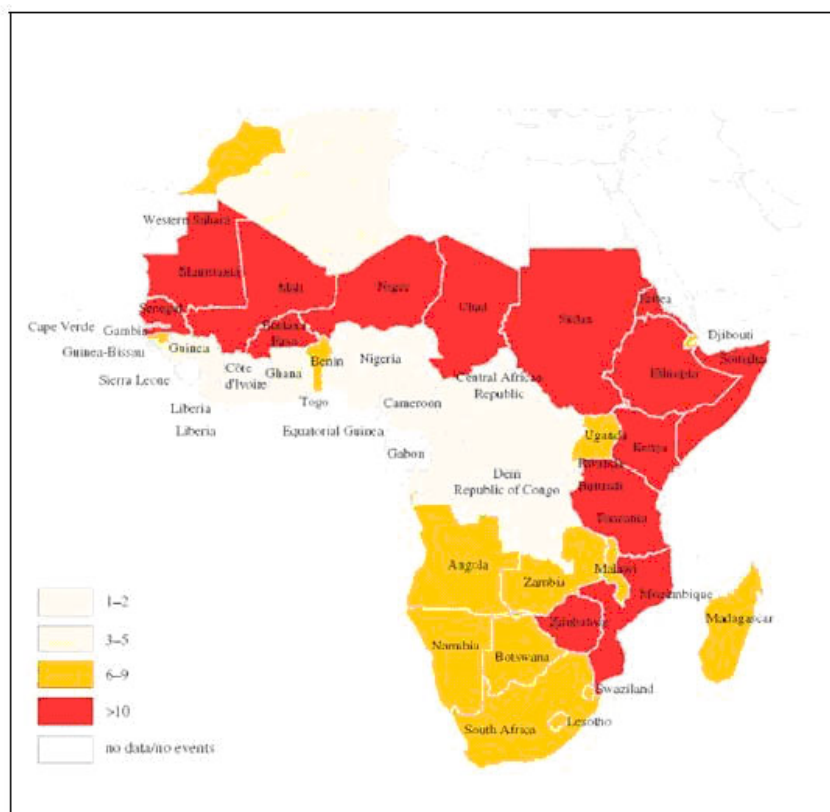
manque d'investissement chronique, illustré par le faible niveau des stocks de capital qui, logiquement, est à l'origine de faibles rendements à l'hectare.

8. Outre ces problèmes structurels, les récents progrès réalisés sont menacés par de nouveaux risques environnementaux. La sécheresse – essentiellement définie par un déficit en eau – et la désertification – c'est-à-dire la dégradation des sols – ne cessent de s'aggraver (fig. 1). En fait, la sécheresse – l'une des formes les plus graves de catastrophe liée au climat – constitue un phénomène de plus en plus fréquent et de plus en plus sévère en Afrique, et il est probable que le changement climatique favorisera l'incidence des catastrophes naturelles d'origine climatique, en particulier les sécheresses. Selon un des nombreux scénarios possibles, les émissions de dioxyde de carbone entraîneront une hausse des températures comprise entre trois et six degrés d'ici à 2100 dans le Sahel et dans certaines régions d'Afrique australe. Si ce scénario se vérifie, l'Afrique du Nord, le Sahel et l'Afrique australe connaîtront une baisse de 20 % des précipitations par rapport aux niveaux des années 90, ce qui aura des conséquences considérables. En effet, l'agriculture africaine est à 95 % pluviale, et les deux tiers des sols d'Afrique, dont dépendent 485 millions de personnes, sont des sols pauvres (CEA, juillet 2007).

9. La sécheresse et la désertification jouent le rôle de catalyseurs des mouvements migratoires intra-régionaux et de l'exode rural, deux phénomènes déjà en augmentation, en raison des différences de revenus entre les villes et les campagnes. Les flux migratoires les plus importants partent des zones rurales reculées en direction des grandes métropoles régionales et des zones côtières. Les habitants de la ceinture soudano-sahélienne, région dont les taux de natalité sont les plus élevés au monde et où l'impact de la sécheresse et de la désertification est le plus sévère, émigrent massivement vers le golfe de Guinée. Alors que les peuplements de poissons, les sols et les ressources hydrologiques de cet écosystème fragile constituent un des plus grands espoirs de développement pour l'Afrique, ces ressources sont elles-mêmes soumises à des pressions croissantes, qui compromettent leur gestion durable. Ces transformations complexes font du développement durable de l'agriculture africaine un enjeu à la fois fondamental et complexe, qui requiert un ensemble d'interventions sur plusieurs fronts.

10. Le présent rapport renferme une évaluation des progrès de l'assistance apportée pour soutenir le développement agricole et rural durable en Afrique au regard des divers engagements, objectifs et déclarations. Y sont également passés en revue les obstacles à surmonter et formulées des recommandations visant à intensifier les efforts de coopération en matière de développement.

Figure 1. Sécheresses par pays entre 1970 et 2004 en Afrique subsaharienne



Source: Adapté de Noojin, Leah 2006. Les facteurs d'influence dans les pays d'Afrique subsaharienne

II. PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE EN AFRIQUE: ÉVALUER LES PROGRÈS AU REGARD DES ENGAGEMENTS

11. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992, la communauté internationale a pris des engagements majeurs en faveur du développement agricole rural durable, au cours de rencontres et dans des déclarations qui ont fait date. Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg renferment des objectifs qui ont été consolidés par les Objectifs du Millénaire pour le développement et lors du Sommet mondial de l'alimentation (SMA). Parallèlement à ces engagements mondiaux, l'Afrique a fixé ses propres objectifs dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et, en particulier, dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, financé par la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural.

12. Dans le contexte des efforts visant à améliorer la coordination entre les donateurs et à mieux adapter leur action aux stratégies mises en œuvre par les pays africains pour optimiser l'efficacité de l'aide, le cadre fixé par le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine devrait guider le choix des engagements pour lesquels les gouvernements africains et leurs partenaires de développement souhaiteront suivre les progrès et engager des

ressources. Les investissements réalisés dans le cadre de ce programme s'orientent dans quatre directions différentes et complémentaires: i) extension des superficies couvertes par des plans de gestion durable des terres et des systèmes fiables de maîtrise de l'eau; ii) amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour un accès facilité aux marchés; iii) amélioration de l'offre alimentaire et réduction de la famine; iv) recherche agricole, diffusion et introduction des technologies. En outre, il serait utile de sélectionner les engagements et de suivre les progrès au regard des questions transversales définies dans le Programme; v) valoriser les ressources et les capacités nationales et régionales.

A. Extension des superficies couvertes par des plans de gestion durable des terres et des systèmes fiables de maîtrise de l'eau

Engagements, buts et objectifs

13. Dans l'Action 21, l'utilisation impropre et non maîtrisée des terres est reconnue comme une cause majeure de dégradation des ressources liées aux terres, tandis qu'au titre du premier pilier du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, la reconnaissance des difficultés de l'Afrique à répondre aux besoins élémentaires en matière d'eau et d'assainissement se traduit par la priorité donnée à l'extension des superficies couvertes par une gestion durable des terres et des systèmes fiables de maîtrise de l'eau (CEA, août 2007).

14. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg appelle à des mesures propres à renforcer l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, dans le but de traiter les causes de la désertification et de la dégradation, et de préserver et de remettre en état les terres (CEA, juillet 2007).

15. Tous les pays développés qui sont parties à la Convention sur la lutte contre la désertification ont confirmé qu'ils étaient disposés à appuyer les efforts entrepris par les pays africains touchés pour combattre la désertification et atténuer la sécheresse, et les programmes d'action mis en œuvre par ces pays dans le contexte de la Convention devraient être intégrés aux stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté. Il est également admis que des consultations plus suivies avec les pays africains touchés devraient recevoir la place qu'elles méritent, tant de la part des autorités politiques de ces pays que de celle des responsables de l'aide publique au développement des pays développés. La participation des populations locales africaines est de plus en plus largement assurée par des accords de partenariat avec des organisations non gouvernementales (ONG) de développement, des accords Nord-Sud, ou par ce qu'on appelle fréquemment des organisations internationales de solidarité. Les pays développés appuient de plus en plus les pays d'Afrique dans la mise en place de systèmes d'alerte, l'exécution de projets de surveillance et d'évaluation de la sécheresse et de la désertification, ainsi que de gestion de l'eau de grande envergure et la mise au point de méthodes durables de production agricole et d'élevage.

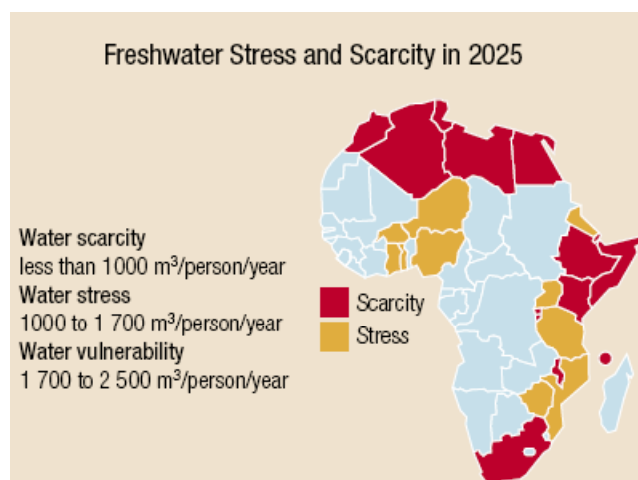
16. La dégradation des sols et l'appauvrissement des ressources en eau sont provoqués par des facteurs humains et environnementaux qui doivent aussi être pris en compte. Le changement climatique est désormais généralement considéré comme un des principaux facteurs de la sécheresse et de la désertification (GIEC, 2007). L'importance des mesures d'atténuation et la nécessité d'aider les pays d'Afrique à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique ont été reconnues dans l'Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (PNUE, 2006).

Goulets d'étranglement

17. En exacerbant la sécheresse et la désertification, le changement climatique exerce des pressions directes ou indirectes sur les sols et les ressources en eau, particulièrement dans les régions côtières.

18. La moitié de l'Afrique devrait connaître un manque d'eau en raison du changement climatique. Sur les trois quarts du continent, une baisse même limitée de la pluviométrie pourrait entraîner une diminution importante du niveau des cours d'eau. D'ici à 2020, entre 75 et 250 millions de personnes souffriront d'un stress hydrique lié au changement climatique (GIEC, 2007).

Figure 2. Stress hydrique et pénurie d'eau douce



Source: Quatrième forum africain de l'eau

19. L'agriculture africaine est pluviale à plus de 95 %. Il est probable que suite au changement climatique la superficie des terres cultivables, la longueur de la saison de culture et le rendement potentiel diminueront, particulièrement aux confins des régions semi-arides et arides (FPA, 2007e). Dans certains pays, les rendements de l'agriculture pluviale pourraient diminuer de 50 % d'ici à 2020 (GIEC, 2007).

20. La sécheresse et la désertification, exacerbées par le changement climatique, encouragent les populations des zones reculées, en particulier dans les pays du Sahel, à migrer vers les métropoles régionales et côtières. Les forts taux d'urbanisation en Afrique contribuent très largement à la raréfaction de l'eau douce et des terres cultivables, particulièrement dans les zones côtières. En outre, le changement climatique entraîne une hausse du niveau de la mer, qui menace les côtes, les lagons et les mangroves d'Afrique de l'Est et de l'Ouest (FPA, 2007e).

21. Il est essentiel de s'adapter à ces changements, mais les ressources institutionnelles requises pour mettre en œuvre des projets d'amélioration de la gestion des terres et de l'eau sont souvent limitées. La rareté des données sur les ressources en eau constitue un autre obstacle majeur au travail de planification et d'évaluation aux niveaux national et régional. Le manque de données fiables sur le climat permet difficilement d'anticiper correctement les changements et de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les stratégies de gestion des terres et de l'eau.

22. Les analyses montrent que les projets et les programmes d'assistance peuvent être entravés par les risques climatiques (OCDE, 2005). Pourtant, les directives environnementales existantes ne prennent en compte que l'impact d'un projet sur l'environnement, et non l'impact de facteurs climatiques sur le projet lui-même (FPA, 2007e).

23. L'irrigation est essentielle à l'atténuation des effets négatifs du changement climatique et de la désertification, mais aussi de risques climatiques tels que les sécheresses et les inondations. Toutefois, dans les pays d'Afrique subsaharienne, à peine 4 % des terres cultivées sont irriguées, contre 39 % en Asie du Sud et 29 % en Asie orientale. Qui plus est, l'irrigation est encore absente de la plupart des initiatives de développement d'infrastructures hydrologiques en Afrique.

24. Selon une estimation des besoins en investissements réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à peine, 0,5 milliard de dollars sur les 9,9 milliards projetés ont été investis jusqu'à présent dans le cadre du pilier 1 du NEPAD-CADP pour la période comprise entre 2001 et 2005.

Progrès

25. De nombreuses initiatives concernant les terres, la gestion de l'eau et l'accès aux engrais ont été lancées par les gouvernements des pays africains. Dix-huit pays ont entrepris ou mènent actuellement de profondes réformes foncières. Ces efforts bénéficient également de l'appui de partenaires de développement, à travers plusieurs processus et cadres importants qui démontrent la volonté de progresser sur la question de la gestion durable des terres et, dans une moindre mesure, sur la question de la maîtrise de l'eau.

26. La CEA et la Banque africaine de développement (BAD) travaillent actuellement à l'élaboration d'un cadre panafricain de politique foncière. Dans le cadre de cette initiative, lancée en 2006, les communautés économiques régionales sont censées faciliter l'harmonisation des politiques et des législations pour une meilleure gestion des terres dans leurs régions respectives. C'est là un pas important vers une meilleure intégration verticale des chaînes de production agricoles et de plus grandes économies d'échelle au niveau régional.

27. Lancée en 2005, l'Initiative TerrAfrica a pour objectif d'apporter une réponse collective à la désertification et à la dégradation des sols en encourageant les partenariats entre les gouvernements africains, leurs partenaires de développement et les autres acteurs, tels que les instituts de recherche, la société civile et le secteur privé. Par le biais de son programme d'investissement stratégique (SIP), TerrAfrica a obtenu environ 50 % de l'aide que le Fonds pour l'environnement mondial apporte à la gestion durable des ressources naturelles en Afrique par le canal des programmes de développement de la gestion durable des terres.

28. Depuis 2004, en collaboration avec le Conseil des ministres africains sur l'eau, la BAD met en œuvre l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR), dont l'objectif est de fournir de l'eau potable et des services d'assainissement à 80 % de la population rurale africaine d'ici à 2015 qui est destinée aux pays ayant défini une stratégie nationale sur l'eau concernant l'agriculture et le développement durable (CEA, août 2007). Cependant, les projets de fourniture d'eau et de services d'assainissement ne sont pas encore suffisamment centrés sur le développement rural et reposent presque exclusivement sur des

investissements publics. C'est pourquoi la BAD finance actuellement une étude sur l'investissement dans la gestion de l'eau et de l'agriculture en Afrique subsaharienne avec le NEPAD, la FAO, le Fonds international de développement agricole, l'Institut international de gestion des ressources en eau et la Banque mondiale, dans le but de trouver les moyens de faire participer le secteur privé à la mise en valeur des ressources en eau à des fins agricoles en Afrique subsaharienne.

29. Les efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sont également essentiels à la réduction des impacts négatifs de ce phénomène sur la désertification et sur la dégradation des sols. Des mesures d'atténuation importantes ont été prises en Europe, mais il faut que les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre coopèrent. Le mécanisme mondial créé en application de la Convention sur la lutte contre la désertification a contribué de façon décisive à mobiliser un soutien technique et financier au profit des efforts entrepris par les gouvernements africains pour combattre la désertification (CEA, juillet 2007), mais il faut faire plus pour ralentir la déforestation, car ce serait là un moyen conséquent d'atténuer les effets du changement climatique.

Mesures essentielles à venir

30. La communauté internationale doit accroître son soutien aux politiques menées pour améliorer la gestion durable des terres et la maîtrise de l'eau, telles que le cadre panafricain de politique foncière. Un des défis à relever consiste à réformer et à appliquer les politiques et les législations dans le but d'harmoniser et de garantir des droits de propriété juridique clairs et des droits d'accès aux terres, à l'eau et aux autres ressources naturelles. L'absence de cadre juridique clair garantissant les droits de propriété foncière constitue une des principales raisons pour lesquelles les plus pauvres ne sont pas prêts à investir dans des techniques durables de gestion des terres et des forêts telles que le reboisement, l'agroforesterie et les mesures de conservation des terres et de l'eau (CEA, juillet 2007). Soumettre les politiques foncières et le bilan des institutions foncières à la compétence du Mécanisme d'évaluation intra-africaine pourrait contribuer à accélérer les réformes (CEA, octobre 2007a).

31. Les partenaires de développement doivent appuyer davantage les initiatives nationales et régionales pour une gestion durable des forêts (par exemple l'Initiative NEPAD TerrAfrica) et s'attaquer aux obstacles à une gestion durable des forêts affectant la fourniture de bois de chauffe. La déforestation est responsable de 20 % des émissions annuelles de CO₂ dans le monde et représente la principale source d'émissions de gaz à effet de serre dans beaucoup de pays en développement. Un autre moyen de limiter les émissions de gaz à effet de serre consiste à verser des compensations financières pour le fait de ne pas déboiser, mais la prévention du déboisement n'ouvre pas droit au Mécanisme pour un développement propre ni au marché européen du carbone (FPA, 2007e).

32. Outre les informations concernant les mouvements de l'aide publique, il serait utile de disposer, à l'avenir, de davantage de renseignements sur la coopération décentralisée, les flux de capitaux privés et la nature des investissements privés qui pourraient être faits pour lutter contre la désertification dans les pays africains touchés et parties à la Convention sur la lutte contre la désertification. Il serait également utile de disposer de projections à long terme concernant l'évolution possible de la désertification, ainsi que de leurs conséquences sociales et économiques, tant dans les pays touchés que dans les pays développés.

B. Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales dans le but de promouvoir l'accès aux marchés

Engagements, buts et objectifs

33. Action 21 prône un appui politique énergique et un soutien financier suffisant au profit du secteur agricole. Ce principe a été réaffirmé en 2005 dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong adoptée par l'Organisation mondiale du commerce, où il a été convenu qu'en attendant la conclusion du cycle de Doha les subventions internes à l'agriculture seraient substantiellement réduites, que toutes les formes de subventions aux exportations agricoles seraient éliminées d'ici à la fin de 2013 et que l'accès au marché, en franchise de droits et hors quota, serait garanti pour 97 % des importations en provenance des pays les moins avancés.

34. Action 21 requiert par ailleurs des efforts spécifiques dans le secteur de l'énergie pour améliorer la productivité, promouvoir la durabilité et mieux protéger l'environnement. Il est généralement admis que l'énergie est essentielle à la réalisation des OMD.

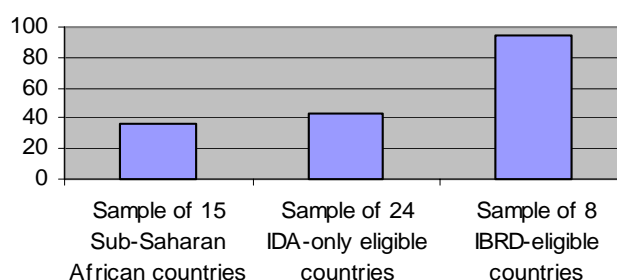
Goulets d'étranglement

35. Tout laisse penser que les investissements dans les infrastructures énergétiques ont une influence positive sur la croissance. Or, alors que plus de 500 millions de personnes en Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité, les moyennes nationales masquent de grandes disparités géographiques entre les zones urbaines (environ 40 % de couverture) et les zones rurales (avec une couverture inférieure à 5 %). Aussi, 80 % de la population africaine utilise la biomasse traditionnelle comme combustible domestique, en grande partie récoltée de façon non durable, ce qui a pour effet une diminution du couvert végétal et un ensablement progressif des forêts.

36. Si les fonds – publics et privés, nationaux et internationaux – consacrés aux projets énergétiques en Afrique ont très fortement augmenté au cours des dernières années, l'électrification des zones rurales a pris un retard important. Seuls quelques pays ont fait de l'accès à l'électricité pour les plus pauvres une considération politique importante. Un nombre restreint de pays a créé des agences et des fonds pour l'électrification des campagnes, mais les résultats restent modestes (ONU-Énergie/Afrique, 2006).

37. En Afrique, à peine 30 % de la population rurale vit à proximité (moins de 2 km) d'une route praticable en toutes saisons. L'insuffisance des infrastructures et des services de transport dans les zones rurales renchérit le coût de la commercialisation et ralentit la croissance des marchés nationaux et des marchés d'exportation (FPA, 2007d).

Figure 3. Pourcentage de la population rurale vivant à moins de deux kilomètres d'une route praticable en toutes saisons (2004)



Source: CEA, Transports et objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, 2005

38. Les exportateurs africains de produits agricoles n'ont toujours pas la possibilité d'améliorer leurs plus-values, en raison de l'insuffisance des liées à l'offre ainsi que des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits dans certains pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et dans certains pays émergents (FPA, 2007b).

39. Le niveau des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE demeure très élevé, se situant aux environs de 268 milliards de dollars en 2006 (OCDE, 2005). Cette situation nuit à la compétitivité des exportations agricoles africaines, tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés d'exportation.

Progrès

40. Il est essentiel de développer l'accès à l'énergie pour accroître la production agricole et atteindre les OMD. En 2004, cinq institutions des Nations Unies, à savoir (la CEA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ont créé Nations Unies-Énergie/Afrique (UNEA), sous l'égide de Nations Unies-Énergie. L'UNEA a encouragé le développement de microcentrales et de mini-centrales électriques, ainsi que des projets d'investissement destinés à développer l'accès des habitants des campagnes africaines à l'électricité. L'Initiative de l'ONUDI relative à l'exploitation de l'énergie rurale à des fins productives est destinée à éliminer les obstacles qui entravent l'accès à des sources d'énergie abordables en Afrique. Le Programme PNUE-Afrique de promotion des entreprises énergétiques en milieu rural en Afrique (AREED) encourage l'utilisation de sources d'énergie renouvelables non polluantes et rentables par le secteur privé. Des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour résoudre les problèmes liés à l'eau (notamment les problèmes d'irrigation) et aux infrastructures de transport: s'agissant du transport routier, la longueur de route pour 1 000 habitants est en recul.

41. Alors que des progrès ont été faits concernant les exportations non traditionnelles de produits agricoles, notamment les exportations de produits alimentaires (horticulture, bétail ou poisson), les agriculteurs africains continuent, le plus souvent, à exporter des produits de base qui sont transformés à l'étranger.

Mesures essentielles à venir

42. Aider l'Afrique à valoriser son potentiel hydroélectrique pour l'heure largement inexploité contribuerait à faciliter l'accès à l'énergie tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Il faut intensifier l'aide publique au développement et promouvoir la participation du secteur privé local et étranger (FPA, 2007e).

43. Pour respecter les engagements énergétiques pour l'Afrique, il est nécessaire de coordonner l'aide extérieure et d'accroître la flexibilité des donateurs concernant les conditions d'attribution des aides, celles-ci devant être accordées dans le cadre des stratégies nationales et non de façon fragmentée, projet par projet (CEA, août 2007).

44. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour que l'irrigation soit prise en compte dans le cadre du Consortium pour les infrastructures en Afrique, du Fonds international de l'eau et de l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural.

45. La communauté internationale doit aussi tenir compte de l'impact du changement climatique dans ses programmes d'appui aux infrastructures, notamment en prévoyant le transfert de nouvelles technologies propres à promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques climatiques (FPA, 2007e).

C. Accroître l'offre alimentaire et réduire la famine

Engagements, buts et objectifs

46. L'importance qu'Action 21 accorde à l'augmentation de la production agricole sur les terres déjà utilisées et à l'augmentation et à la durabilité de la productivité des exploitations (CNUED, 1992) a été réaffirmée dans le cadre du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, qui préconise une croissance de 6 % de la production agricole en Afrique.

47. Le chapitre 14 d'Action 21 fait de l'augmentation de la production alimentaire et du renforcement de la sécurité alimentaire un objectif majeur de l'agriculture durable et du développement rural. La cible inscrite dans les OMD et consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et la famine a également été réaffirmée lors du SMA, sous la forme de l'engagement visant à réduire de 50 % d'ici à 2015 le taux de malnutrition.

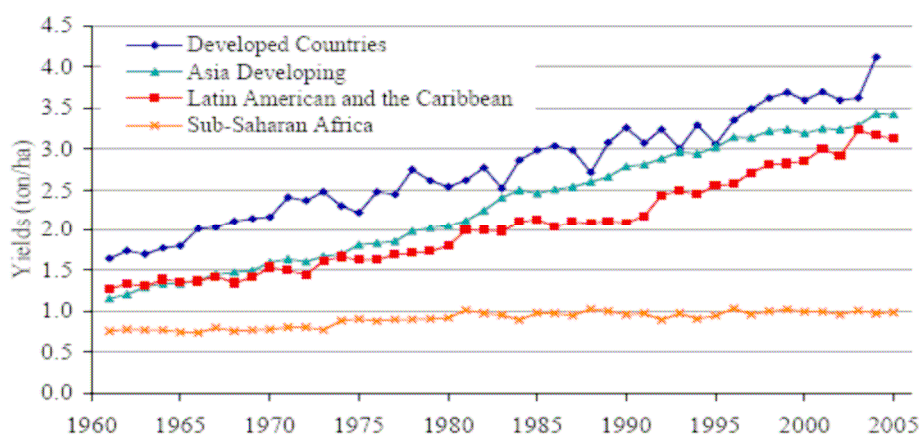
Goulets d'étranglement

48. Parallèlement à la croissance démographique en Afrique, le sous-investissement dont souffrent les activités agricoles elles-mêmes, ainsi que les infrastructures rurales, particulièrement l'irrigation, les transports et l'énergie, demeure une des premières causes des pénuries alimentaires dans la région.

49. L'agriculture africaine est une des agricultures les plus faiblement dotées en capital au monde. Dans les années 90, une étude consacrée au stock de capital dans l'agriculture a montré qu'en Afrique le niveau de capitalisation représentait un sixième du niveau de capitalisation en Asie et un quart des niveaux observés en Amérique latine (FPA, 2007a). En moyenne, les agriculteurs n'utilisent que 8 kilogrammes d'engrais par hectare de terres arables en Afrique subsaharienne, ce qui représente à peine 9 % de la moyenne mondiale, qui s'établit à 93 kg/ha. Le nombre de tracteurs pour 1 000 hectares de terres cultivables est trois fois plus élevé en Asie et huit fois en Amérique latine (CEA, octobre 2007b).

50. De ce fait, avec environ une tonne à l'hectare, les rendements moyens de l'agriculture africaine représentent entre 25 % et 30 % des rendements des autres régions en développement, et le continent parvient de plus en plus difficilement à nourrir sa population (CEA, octobre 2007). Entre 1993 et 2003, le taux de croissance de la production alimentaire (1,5 %) a été inférieur au taux de croissance démographique (2,73 %), ce qui a conduit à une diminution de la production par habitant (CEA, août 2007).

Figure 4. Rendement des cultures céréalières par région, 1960-2005



Source: Banque mondiale (2007)

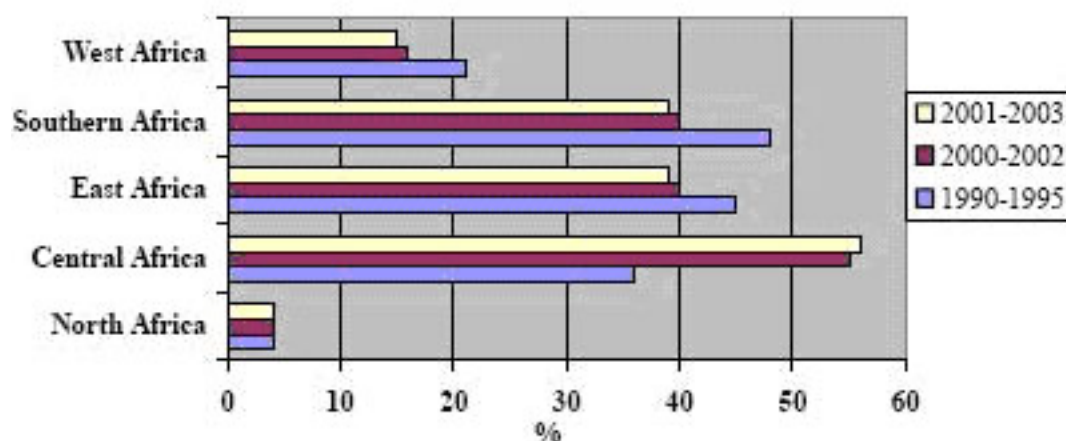
Progrès

51. Alors que la proportion de personnes souffrant de malnutrition en Afrique subsaharienne est demeurée stable à 32 % (FAO, 2006), le nombre en valeur absolue augmente à un rythme soutenu: de 176 millions de personnes en 1992, il a atteint 210 millions en 2007. On note tout de même des résultats intéressants dans certaines régions (Sud, Est et Ouest), résultats toutefois largement compensés par une hausse brutale en Afrique centrale.

52. Il a été démontré que la hausse de la production agricole liée à des gains de productivité avait un effet positif sur l'économie rurale, car elle permettait une augmentation des stocks alimentaires disponibles et une diminution des prix des produits alimentaires sur les marchés locaux. Parallèlement, l'investissement est le principal moteur des gains de productivité, d'où la nécessité d'améliorer le contexte des investissements dans l'agriculture, notamment en

développant les infrastructures rurales, l'accès au crédit dans les campagnes et les réformes foncières (FPA, 2007a). Or, les rares progrès enregistrés dans quelques pays, notamment en Afrique de l'Est, ne suffisent pas à masquer la faiblesse générale des investissements dans l'agriculture africaine.

Figure 5. Évolution de la proportion de personnes dénutries par rapport à l'ensemble de la population



Source: base de données de la FAO

Mesures essentielles à venir

53. L'appui aux politiques destinées à améliorer l'offre agricole pourrait contribuer à développer les investissements, la productivité et la production dans l'agriculture. Le développement de l'agriculture transfrontière, de même que l'harmonisation des politiques foncières au niveau sous-régional et la création de zones franches sous-régionales et régionales d'investissement (par exemple autour des bassins fluviaux) pourraient stimuler l'intégration verticale des processus de production, de transformation et de commercialisation aux niveaux sous-régional et régional (CEA, octobre 2007b).

54. Il faut augmenter les investissements pour développer les infrastructures rurales et accroître la production agricole. À cette fin, il est impératif d'augmenter les dépenses publiques, d'inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement (APD) au bénéfice de l'agriculture et de prolonger les efforts menés par les gouvernements africains pour accroître les dépenses publiques affectées au secteur agricole. Cependant, les investissements publics ne seront, à eux seuls, ni suffisants pour stimuler la productivité et la production des exploitations agricoles ni en mesure de combler les déficiences considérables des infrastructures rurales africaines. Il est primordial d'améliorer le climat de l'investissement. Une augmentation des investissements privés permettra à la fois de développer les infrastructures rurales et d'améliorer la productivité des exploitations agricoles.

D. Recherche agricole, diffusion et introduction des technologies

Engagements, buts et objectifs

55. L'importance donnée dans Action 21 (CNUED, 1992) au développement et au transfert de techniques agricoles appropriées et à l'amélioration de la productivité des exploitations dans le contexte d'une agriculture durable est une indication du rôle essentiel de la recherche agricole dans le développement agricole et rural durable.

Goulets d'étranglement

56. Actuellement, les besoins des agriculteurs ne constituent pas le moteur de la recherche agricole qui, de ce fait, pâtit de son caractère inadapté.

57. Les améliorations techniques concernant les variétés de cultures ne sont pas suffisantes pour atteindre les petites exploitations en Afrique. Il est en outre nécessaire de promouvoir un accès plus large aux infrastructures rurales.

58. Les réformes des services de vulgarisation agricole ont laissé un vide institutionnel qui risque de limiter l'accès aux innovations (CEA, août 2007).

59. En Afrique, la lutte intégrée contre les nuisibles n'a eu qu'un impact limité sur la productivité de l'agriculture. L'accès limité aux connaissances en ce domaine et l'absence de réseau interactif ont très largement entravé le développement de ces techniques. Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), organisation non gouvernementale, a cité les lacunes du processus de participation à la planification en matière de lutte intégrée et de recherche contre les nuisibles ainsi que les insuffisances de la formation et de la communication parmi les principaux obstacles à la lutte intégrée contre les nuisibles en Afrique.

60. Seuls quelques pays d'Afrique ont bénéficié d'aides destinées à faciliter la destruction sûre des polluants organiques persistants. Au vu des tendances actuelles, le processus d'élimination des pesticides obsolètes en Afrique pourrait prendre cinquante ans. La résolution de ce problème passe par une démarche internationale concertée (CEA, août 2007).

61. Le taux de croissance annuelle des dépenses publiques consacrées à la recherche agricole en Afrique a reculé de 0,3 % par an dans les années 90. En 2000, l'Afrique a investi dans la recherche agricole 0,70 dollar pour 100 dollars produits, soit moins qu'en 1981 (0,84 dollar). Dans le même temps, les contributions financières des donateurs au profit de la recherche agricole ont diminué dans des proportions considérables. Ainsi, le montant alloué par la Banque mondiale à la recherche agricole en Afrique, qui avait atteint son niveau record en 1991 avec 120 millions de dollars, n'était plus que de 8 millions de dollars en 2002 (CEA, août 2007).

Progrès

62. Les partenaires officiels de développement ont appuyé et/ou eux-mêmes pris un certain nombre d'initiatives visant à améliorer et à multiplier les variétés de cultures en Afrique (Initiative panafricaine Cassave, «Nouveau riz pour l'Afrique», etc.). Récemment, des fondations et des partenaires du secteur privé ont joué un rôle dans ce domaine. L'Alliance pour une

révolution verte en Afrique (AGRA), initiative conjointe de la Fondation Rockefeller et de la Fondation Bill et Melinda Gates, consacre 150 millions de dollars au financement du Program for Africa's Seed System (PASS), destiné à développer de meilleures variétés de cultures, à former des scientifiques et à faire en sorte que les petites exploitations puissent bénéficier de semences de meilleure qualité.

63. Le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA) a élaboré le cadre de la productivité agricole en Afrique, dont l'objectif est de renforcer les structures de connaissances de sorte qu'elles puissent proposer des techniques rentables et durables qui seraient largement adoptées par les exploitants agricoles africains (CEA, août 2007).

Mesures essentielles à venir

64. Il faudrait que davantage d'aides publiques soient consacrées aux initiatives destinées à améliorer la recherche-développement agricole, telles que le Forum pour la recherche agricole en Afrique, chef de file de la mise en œuvre du pilier 4 du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, ou l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, large partenariat destiné à améliorer la productivité, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des petits exploitants (FPA, 2007c).

65. Il convient de redéfinir clairement les rôles respectifs des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile dans la promotion du développement agricole et rural durable pour faire en sorte que le processus soit mu par la demande. Cette démarche est particulièrement importante dans le contexte de l'amélioration de la recherche et de la diffusion de la technologie.

E. Valoriser les ressources et développer les capacités aux niveaux national et régional

Engagements, buts et objectifs

66. Dans Action 21, tous les pays sont invités à poursuivre et à renforcer la mise en œuvre de plans, de programmes et de politiques propres à promouvoir une production alimentaire durable et à renforcer la sécurité alimentaire dans le cadre du développement durable (CNUED, 1992). De même, Action 21 et le Programme relatif à la poursuite de sa mise en œuvre prônent la participation de la population et un renforcement de la maîtrise des communautés sur les ressources dont elles dépendent. Y sont par ailleurs encouragés des politiques de décentralisation et un renforcement des organisations rurales spécialisées dans le développement agricole et rural durable.

Goulets d'étranglement

67. L'exécution du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 au niveau national s'est révélée difficile. Alors que certains pays ont élaboré des stratégies agricoles claires, conformes aux principes du Programme et intégrées à leurs stratégies nationales de développement (CEA, août 2007), d'autres n'ont fait que peu de progrès jusqu'à présent.

68. Un certain nombre d'organismes multilatéraux et bilatéraux s'emploient à adopter les principes du Programme, conformément à ceux de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005, afin de progresser vers une harmonisation et un alignement de l'aide publique au

développement. Cependant, certains partenaires de développement mettent encore en place des processus et des mécanismes de financement parallèles (FPA, 2006c).

69. Dans le même temps, la promotion du développement agricole et rural durable en Afrique se heurte à de nombreuses contraintes, telles que l'ampleur des catastrophes naturelles (sécheresses et inondations) dans le contexte du changement climatique, les conflits, la propagation du VIH/sida et des taux d'urbanisation figurant parmi les plus élevés au monde. Ce dernier phénomène exerce des pressions considérables sur les réserves d'eau douce et les autres ressources naturelles, particulièrement dans les régions côtières (CEA, août 2007).

Progrès

70. À ce jour, la mise en œuvre du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 (tables rondes par pays, cadre pour la productivité de l'agriculture en Afrique, alimentation scolaire, etc.) témoigne des progrès faits par l'Afrique dans la valorisation de ses ressources et le développement de ses capacités aux niveaux national et régional.

71. La plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural, qui se compose de représentants des pays donateurs et assure environ 80 % de l'aide publique au développement dans le domaine du développement rural, collabore avec le NEPAD à la mise en œuvre du Programme. Elle encourage l'harmonisation des procédures et des pratiques des donateurs en matière de développement agricole.

72. Les pays africains associent de plus en plus les collectivités locales aux mécanismes de financement public. La plupart d'entre eux ont engagé des programmes de décentralisation, en partenariat avec les donateurs. Beaucoup de pays sont également disposés à intégrer pleinement le développement communautaire et de nombreux projets de développement des capacités sont en cours au niveau communautaire. Le Burundi, le Cameroun, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda et le Soudan ont engagé des réformes concrètes visant à associer les agriculteurs au processus décisionnel (CEA, août 2007).

Mesures essentielles à venir

73. Il faut développer les initiatives régionales et nationales et aligner l'aide des donateurs sur les plans nationaux et le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 (par exemple, réunion de la Plate-forme de partenariat Union africaine/NEPAD tenue les 28 et 29 septembre 2006).

74. Il est également primordial de développer les capacités nationales et régionales pour surveiller les dépenses. Un système de suivi a été expérimenté dans 19 pays africains, mais la collecte de données pose encore problème dans les autres (FPA, 2006).

Annexe I

Liste des abréviations

BAD	Banque africaine de développement
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
FPA	Forum pour un partenariat avec l'Afrique
AREED	Promotion des entreprises énergétiques en milieu rural en Afrique
CMAE	Conseil des ministres africains sur l'eau
MDP	Mécanisme pour un développement propre
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
FAAP	Cadre pour la productivité agricole africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
APD	Aide publique au développement
IAEAR	Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CDD	Commission du développement durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNEA	UN-Energy/Africa
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
SMA	Sommet mondial de l'alimentation
OMC	Organisation mondiale du commerce

Annexe II

Liste de références

- Africa Partnership Forum (APF), Progress Report: Investment, Ninth Meeting of the Africa Partnership Forum, Algiers, 12–13 November 2007a.
- APF, Progress Report: Africa and international trade, Ninth Meeting of the Africa Partnership Forum, Algiers, 12–13 November 2007b.
- APF, Progress Report: Agriculture, Ninth Meeting of the Africa Partnership Forum, Algiers, 12–13 November 2007c.
- APF, Progress Report: Infrastructure, Ninth Meeting of the Africa Partnership Forum, Algiers, 12–13 November 2007d.
- APF, Climate Change and Africa, Eighth Meeting of the Africa Partnership Forum, Berlin, 22–23 May 2007e.
- APF, Progress Report: Agriculture, Seventh Meeting of the Africa Partnership Forum, Moscow, 26–27 October 2006.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), *The State of Food Insecurity in the World*, FAO, Rome, 2006.
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), Climate Change Impacts, Adaptation and Vulnerability – Summary for Policymakers. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the IPCC, 2007.
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), *Bridge over Troubled Waters – Linking Climate Change and Development*, OECD, Paris, 2005.
- United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), Africa Review Report on Drought and Desertification, July 2007.
- UNECA, Africa Review Report on Agriculture and Rural Development, August 2007.
- UNECA, Africa Review Report on Land, October 2007a.
- UNECA, “Sustainable Development Report on Africa (SDRA)”, *Agricultural and rural transformation in Africa*, October 2007b.
- UN-Energy Africa (UNEA), *Energy For Development: Policy Options for Africa*, UNIDO, Vienna, 2006.
- United Nations Environment Programme (UNEP), African Regional Implementation Review for the Fourteenth Session of the Commission on Sustainable Development (CSD-14), Report on Climate Change, 2006.
